

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Simon Gaberell, Jean-Luc von Arx, Pierre Gauthier, Pascal Spuhler, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Morten Gisselbaek, Pierre Scherb et Stéphane Guex: «Pour une place des Eaux-Vives en sécurité et correctement aménagée».

Rapport de M. Pierre-Yves Bosshard.

L'objet mentionné en titre a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du 27 septembre 2017. Il a été traité lors des séances de commission des 4, 25 septembre 2018 et des 16 mars, 19 octobre et 9 novembre 2021, sous les présidences respectives de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Eric Bertinat, Pierre de Boccard et Anne Carron. Le rapporteur remercie ici officiellement et chaleureusement le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité de ses notes de séances.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le désastre que représente l'actuel aménagement de la place des Eaux-Vives, exclusivement destiné à la circulation motorisée;
- la nécessité de verdier et de planter cet espace public au cœur d'un quartier très densifié et pollué;
- l'importance de rendre aux places leur rôle en tant qu'espace public de qualité, favorisant la diversité des activités;
- le fait que, lors des différentes cérémonies ayant lieu à l'église Saint-Joseph, il y ait trop peu de place sur le trottoir devant les entrées principales de l'église pour accueillir la population, mettant par conséquent les personnes en danger;
- le fait que, lors des funérailles à Saint-Joseph, le corbillard soit contraint de stationner sur une des voies de circulation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- procéder à une étude complète sur l'ensemble des enjeux environnementaux, de mobilité et d'activités, à la place des Eaux-Vives et aux alentours;
- lancer un véritable processus d'aménagement de la place des Eaux-Vives;
- procéder de toute urgence à l'agrandissement des trottoirs devant l'église Saint-Joseph, afin d'assurer la sécurité de la population.

Pour ses travaux, la commission a pu compter sur les explications complémentaires de deux représentants des motionnaires, soit MM. Alfonso Gomez et Jean-Luc von Arx, puis des représentants de l'exécutif, les conseillers administratifs Rémy Pagani et Frédérique Perler, et leurs collaboratrices et collaborateurs, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, et M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction ainsi que de M. Gérard Widmer, alors directeur Arve-Lac de la Direction générale des transports relevant du Département des infrastructures de l'Etat de Genève.

Séance du 4 septembre 2018

Lors de la première séance de commission, le premier signataire de la motion a expliqué que cette motion relevait de la même tendance que les autres propositions portant sur des places. L'idée est de développer une vision moderne des places, et non de se satisfaire de nœuds de circulation. Il a rappelé que la place des Eaux-Vives était invivable et dangereuse à bien des égards. Il a fait remarquer que l'Eglise Saint-Joseph se préoccupait depuis des années de la sécurité en raison des nombreux services religieux qui y sont réalisés. Les corbillards stationnent sur la voie de circulation. Il a ainsi expliqué que la motion demandait une étude sur cette place ainsi que sur la possibilité de piétonniser, éventuellement, des rues adjacentes.

Le second motionnaire a déclaré avoir signé cette motion qui a le mérite d'être très claire. Il a indiqué se réjouir qu'une étude soit menée sur cette place qui est un véritable casse-tête.

Un commissaire a déclaré que tout ce qui a été dit était pertinent. Il s'est par ailleurs demandé s'il était également question de préserver les pruniers de cette place. Pour lui, l'étude devrait être étendue sur un périmètre bien plus large que cette simple place.

Le premier motionnaire acquiesce en déclarant que la rue des Eaux-Vives devrait notamment être étudiée au vu de son état. A son avis, il est urgent de faire déjà des propositions, notamment pour détourner des flux secondaires. Il a rappelé que la rue Pictet-de-Rochemont était également sinistrée.

Un autre commissaire a signalé que des travaux étaient en cours, ajoutant que les trottoirs avaient été agrandis devant l'église. Il s'est demandé s'il n'y avait pas déjà un projet sur cette place.

Le premier motionnaire lui a répondu qu'il y avait en effet un projet, ajoutant savoir par ailleurs qu'il y avait un litige entre la Ville et le Canton, en voie de règlement. Il a ajouté ne pas savoir s'il existe un plan de modification des flux.

Une autre commissaire observe que la motion a été signée par presque tous les groupes. Elle a ajouté que c'est une place sans en être une, rappelant que le boulevard, derrière, peut être fermé lorsqu'il y a des marchés. D'après elle, la problématique reste similaire depuis quarante ans. Elle a indiqué se demander si, en fin de compte, il ne faudrait pas déplacer l'église au Pré-l'Evêque pour créer une vraie place, ajoutant que c'était une boutade, mais révélatrice des difficultés à dégager de l'espace. Enfin, elle a rappelé le projet de parking Clé-de-Rive, se demandant ce qu'il fallait en penser.

Le premier motionnaire lui a répondu que le projet Clé-de-Rive avait été largement réduit et n'entrait pas dans le cadre de ce périmètre. Mais il a fait observer que la piétonisation qui devait aller de pair avec ce projet impacterait forcément la place des Eaux-Vives.

La même commissaire est alors revenue sur la place du Pré-l'Evêque.

Le premier motionnaire lui a répondu qu'il y avait eu une initiative qui n'avait pas réuni le nombre de signatures nécessaires contre le projet de parking souterrain. Il a cependant fait observer que ce projet était tout de même tombé à l'eau en raison de la nappe phréatique, ajoutant que tout semblait bloqué pour l'heure.

Une autre commissaire a demandé s'il était possible de voir le projet existant.

La présidente lui a répondu qu'il fallait demander ce qu'il en était aux services, demandant si les commissaires avaient des propositions à cet égard.

Un commissaire exprime l'avis que l'audition du Canton, du Service de la mobilité serait importante puisque cela permettrait de mesurer la dimension stratégique de cette place. Il a rappelé en outre que les commerçants sont toujours concernés par ces modifications et, selon lui, il serait nécessaire d'entendre dans un second temps les commerçants qui travaillent sur la place.

Votes

Pour l'audition de M. Pagani et ses services

L'audition est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (1 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 4 S, 2 EàG, 1 Ve).

Pour l'audition du Service cantonal de la mobilité

L'audition est acceptée par 13 oui (1 MCG, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 4 S, 2 EàG, 1 Ve) et 1 abstention (PDC).

Séance du 25 septembre 2018

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, M. Nicolas Betty, codirecteur du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité ainsi que de M. Gérard Widmer, directeur Arve-Lac de la Direction générale des transports dépendante du Département des infrastructures de l'Etat de Genève

M^{me} Charollais a en préambule fait observer que cette motion avait deux types d'invites, la première demandant des aménagements en lien direct avec le parvis du temple et la seconde réclamant des aménagements sur la place des Eaux-Vives.

M. Betty a alors évoqué le temple et fait remarquer que les travaux d'agrandissement du trottoir avaient été réalisés à la grande satisfaction de l'Eglise. Il a ensuite évoqué la seconde invite proposant une étude sur la place des Eaux-Vives et remarqué qu'il y avait aujourd'hui de nouveaux projets qui avaient tous un impact les uns sur les autres, notamment en termes de mobilité. Il a expliqué que l'idée de l'administration était d'attendre que ces différents projets soient à la phase d'étude, afin d'en mesurer les implications en termes de mobilité. Il a évoqué à cet égard le projet du CEVA, celui sur l'axe de Frontenex, la réadaptation des lignes TPG et la création des espaces publics de Rive en lien avec la réalisation du parking Clé-de-Rive.

M. Betty a mentionné qu'il serait bientôt possible d'établir des programmes pour cette place mais fait observer que pour l'heure, les projets n'étaient pas encore prêts pour ce faire. Il a également évoqué les projets devant être menés dans un périmètre plus large.

Le conseiller administratif Rémy Pagani a ajouté que la Ville avait fait au mieux pour répondre à la demande de l'Eglise le plus rapidement possible. Il a fait remarquer ensuite que tout ce qui avait été présenté devrait être réalisé à moyen terme si le projet de parking était accepté, précisant que ce dernier transfigurerait la place des Eaux-Vives.

Le représentant du Canton, M. Widmer, a quant à lui fait observer que plusieurs lignes de bus passent actuellement par Pierre-Fatio, ce qui ne serait plus possible après le projet de parking. Ces lignes prendraient par la suite la rue du Rhône pour tourner dans la rue des Eaux-Vives. Il serait alors nécessaire de prendre en compte cette giration dans l'aménagement de la place.

Un commissaire fait remarquer qu'il y a de nombreux containers sur la place à l'heure actuelle et s'est demandé de quoi il retournait.

M. Pagani lui a répondu qu'il s'agissait de containers utilisés pour le chantier de l'immeuble de l'UBS.

Ce même commissaire fait alors observer qu'il serait nécessaire d'attendre le projet de parking pour faire quoi que ce soit sur cette place.

M^{me} Charollais a répondu que cette place dépendait largement du basculement des lignes de bus sur la rue d'Italie et des futurs travaux devant être menés sur l'axe de Frontenex. Elle a précisé que pour développer un projet cohérent, il était nécessaire d'attendre la validation de ces différents projets. A son avis, la situation serait plus claire d'ici à une année, ce qui permettrait de déclencher les conditions d'un projet.

Le même commissaire en a conclu qu'il serait donc nécessaire de geler cet objet pour le moment.

Une commissaire a demandé combien de mètres supplémentaires avaient été ajoutés au trottoir.

M. Pagani a répondu qu'avant les travaux il n'était pas possible de mettre un cercueil.

M. Betty a indiqué que près de deux mètres avaient été ajoutés.

La même commissaire a relevé que certains aménagements seraient tout de même nécessaires dans l'attente de ces projets, évoquant notamment les cyclistes qui sont perdus dans ce périmètre.

M. Pagani lui a répondu que M. Dal Busco allait mettre en place une task force pour régler la problématique des vélos et notamment les points noirs qui existent, ajoutant qu'il existait une volonté commune d'aller de l'avant.

Cette commissaire a alors fait observer que cette place ne serait pas très sympathique, puisqu'elle serait surtout dédiée aux bus.

M. Widmer lui a répondu qu'il ne pouvait pas se prononcer sur les arbres, mais il a rappelé que le projet Clé-de-Rive proposait un agrandissement de la partie piétonne voisine.

La commissaire a également demandé comment les voitures venant de Frontenex seraient dirigées sur le boulevard Helvétique.

M^{me} Charollais lui a répondu qu'il n'y avait pas de variantes de projet pour le moment, puisque les conditions n'étaient pas encore réunies pour établir un cahier des charges.

La commissaire a alors fait observer que la mobilité avait tout de même dû être réfléchie pour le projet Clé-de-Rive.

M. Pagani a répondu que ce parking ne constituerait pas un aspirateur à voitures. Il a ajouté que l'idée était de pacifier le périmètre et de créer une zone piétonne analogue à celle du Mont-Blanc. Il a déclaré que c'était la priorité, mentionnant que les études se pencheraient par la suite sur cette place. Il a ajouté

que cette place ne serait toutefois pas forcément piétonnisée puisque des choix devaient être faits.

Une commissaire a déclaré approuver ce projet, mais se demande ce qu'il en serait des rythmes des feux, mentionnant que les personnes venant de Champel étaient systématiquement bloquées à tous les feux.

M. Widmer lui a indiqué ne pas avoir forcément de réponse à cette question.

La même commissaire a déclaré qu'il en allait de même entre l'Athénée et Jaques-Dalcroze.

M. Widmer lui a répondu qu'il s'agissait d'un itinéraire secondaire qui croise plusieurs axes primaires.

M. Pagani a indiqué que la Ville s'était accordée avec le Canton pour pacifier les quartiers et fluidifier les axes principaux. Selon lui, il s'agit d'un compromis acceptable.

Un commissaire a demandé ce qu'il en était des pompiers et si ces derniers auraient toujours des accès.

M. Pagani a répondu que M. Macherel expliquait dans la *Tribune* qu'une zone 30 avait été refusée car les pompiers voulaient conserver leur accessibilité normale, ajoutant que les pompiers étaient bien servis comme la CMNS.

M. Widmer a ajouté que le SIS est un préaviséur dans tous les projets de ce type.

Un commissaire a demandé s'il existait un plan B si le parking Clé-de-Rive était refusé.

M. Pagani lui a répondu qu'il n'y avait pas de plan B. Il a ajouté qu'une proposition avait été votée et qu'il partait du principe que ce projet allait être accepté.

Le même commissaire a alors fait observer que si ce parking ne voyait pas le jour, ce serait donc le statu quo pour la place des Eaux-Vives.

M^{me} Charollais lui a répondu que techniquement, ce ne serait pas le cas, ajoutant que si le parking n'était pas accepté, cet espace définirait tout de même des critères qui permettraient d'établir un cahier des charges.

Une commissaire a indiqué comprendre les interdépendances entre les différents projets. Elle a fait observer que cette place était un carrefour compte tenu des axes importants qui la traversent. Elle a ajouté mal imaginer une zone piétonne dans ce périmètre. Elle a en outre demandé si le parking Clé-de-Rive absorberait les voitures de la place du Pré-l'Evêque.

M^{me} Charollais lui a répondu que ce serait un objet supplémentaire. Mais elle a mentionné que cette place était périphérique, tout en remarquant qu'il était plausible de faire quelque chose dans cet espace.

M. Pagani a alors évoqué la rue de la Croix-Rouge et observé qu'il serait possible de supprimer l'une des voies de circulation et de créer une piétonisation partielle sur la place Neuve. Il a ajouté qu'il s'agissait d'une opportunité, là comme aux Eaux-Vives, qu'il était nécessaire de saisir.

La commissaire s'est demandé comment il fallait se positionner dans tous ces projets.

M. Pagani pense qu'il serait raisonnable d'attendre.

Un commissaire fait observer que la vision que propose la motion est liée à un projet d'ensemble qui nécessite de la patience. Il a rappelé que des motions anciennes proposaient de faire passer la circulation de manière souterraine et s'est demandé si des études avaient été réalisées dans ce sens.

M. Pagani a alors évoqué le passage sous voies de Vésenaz qui avait été voté lorsqu'il était encore député. Il a rappelé que ce projet avait été voté pour un montant de 40 millions et qu'au final il s'était monté à 70 millions. Il a ajouté que les projets de tunnel étaient généralement démesurés; il ne s'aventurerait pas dans ce sens. Cela étant, il a indiqué que des études avaient jadis été réalisées.

M^{me} Charollais a fait observer que l'administration avait besoin d'argent pour engager une étude et rappelé que, pour ce faire, des crédits d'études étaient nécessaires.

La présidente a alors demandé ce qui était prévu sur l'axe de Frontenex.

M. Widmer a répondu qu'une ligne de bus à haute capacité était envisagée avec un aménagement paysager. Il a précisé qu'elle était prévue à l'origine jusqu'aux Communaux d'Ambilly, mentionnant qu'elle est prévue à présent jusqu'à l'aéroport. Il a indiqué espérer que l'autorisation de construire pourrait être déposée cette année encore (2018) pour une réalisation en 2020. Il a ajouté que cette ligne remplacerait les lignes 1 et 9 sur le tronçon de Chêne-Bougeries, en améliorant les capacités actuelles et la vitesse commerciale.

Une commissaire fait observer que le parking Clé-de-Rive prévoyait 500 places et a demandé si la zone piétonne envisagée impliquait la suppression de 500 places.

M. Pagani a répondu qu'il y avait 200 places en surface dans ce périmètre, raison pour laquelle il fallait aller chercher des places jusqu'à la Treille pour trouver ces 490 places. Il a ajouté qu'il s'agissait en l'occurrence de voitures ventouses.

M. Widmer ajoute que le bilan est nul en termes de places.

La présidente rappelle que l’audition sur ce sujet est prévue pour le 30 octobre.

Une commissaire a alors demandé si le calendrier était plus précis pour le CEVA et le U cyclable.

M^{me} Charollais a répondu que les travaux commençaient pour le U cyclable, et fait remarquer que les projets étaient calés pour le CEVA. Quant à la plage des Eaux-Vives, elle a indiqué qu’elle devait ouvrir en 2021 avec l’ensemble des infrastructures.

Une commissaire a indiqué que son groupe (S) proposait la suspension de cette motion jusqu’à l’étude du projet Clé-de-Rive, le 30 octobre. Elle pensait qu’il n’était pas inutile d’attendre pour le moment, puis de revenir au besoin sur ce projet.

Un commissaire a fait observer que les explications qui avaient été données avaient permis de mesurer l’inexistence d’un projet sur la place des Eaux-Vives. Il a indiqué ne pas croire qu’il serait possible de traiter du sujet avant des années, évoquant les reports de flux qui auront un impact important. D’après lui, le projet devrait être gelé, voire rejeté.

Une commissaire a indiqué que son groupe (Ve) était prêt à voter ce projet, mais elle a fait savoir qu’elle pouvait également attendre la présentation du projet Clé-de-Rive. Elle a ajouté qu’il faudrait, quoi qu’il en fût, renvoyer cette motion afin de donner un signal au Conseil administratif.

Une commissaire a dit que geler ce projet ne serait pas un bon signe, ajoutant qu’il serait plus judicieux d’attendre la présentation du projet Clé-de-Rive, et peut-être d’amender la motion.

Une commissaire a fait observer ne pas avoir compris qu’il n’y avait rien dans le pipe-line. Selon elle, il aurait été possible d’amender cette motion après la présentation sur Clé-de-Rive.

Un commissaire lui répond qu’un éventuel crédit d’étude répondrait aux trois points soulevés par cette motion, répétant que les services étaient pour l’heure incapables de répondre aux demandes de la motion.

Un commissaire a indiqué penser qu’il fallait rejeter cette motion. Il a ajouté qu’une partie de celle-ci avait été réalisée, ne croyant pas qu’il faille geler cet objet. Il a précisé qu’il serait possible de revenir par la suite avec un nouvel objet.

Un commissaire a déclaré que son groupe (PLR) demanderait le gel de cette motion, ajoutant que renoncer à cette motion représenterait un signe négatif pour le Conseil administratif.

Selon une commissaire, attendre la présentation sur Clé-de-Rive serait un bon compromis.

La présidente a alors rappelé que le projet Clé-de-Rive entraînerait un processus de près d'une année. Il faudrait dès lors reprendre cette motion après cette présentation, la différence entre une reprise immédiate ou ultérieure n'étant cependant pas perceptible.

Un commissaire fait observer qu'il pourrait être possible de reprendre cette motion lorsque la commission renverrait au Conseil municipal le projet sur Clé-de-Rive.

Une commissaire lui a alors répondu qu'attendre aussi longtemps semble peu judicieux.

La présidente a alors indiqué que si la commission gelait cette motion, il serait possible de la reprendre en tout temps.

Un commissaire a alors insisté pour passer au vote de cette motion qui lui semblait obsolète, une nouvelle motion lui paraissant préférable.

Une commissaire fait observer qu'il serait possible de remettre le choix à plus tard, sans prendre de grande décision.

La présidente passe au vote du gel de la motion M-1268, qui est accepté par 12 oui (2 MCG, 3 PLR, 4 S, 1 UDC, 2 EàG) et 3 abstentions (2 PDC, 1 Ve).

Séance du 16 mars 2021

Lors d'une séance ultérieure, un nouveau rapporteur a été élu, celui désigné ne siégeant plus dans cette commission.

Le président a rappelé ensuite que ce projet de motion avait fait l'objet d'une audition du département. Il a rappelé qu'en raison du vote sur le projet du parking Clé-de-Rive, cette motion avait été gelée. Il a ajouté que, suite à l'échec de ce projet, il avait été décidé de rouvrir cette motion.

Le président a précisé que des anneaux pour des vélos avaient été ajoutés et que l'espace devant l'église avait été agrandi. Il a ajouté qu'il n'y avait pas de réflexion globale sur cette place, signalant que le premier motionnaire était maintenant devenu conseiller administratif. Il s'est demandé s'il pouvait lui demander de venir s'exprimer devant la commission.

Une commissaire a fait observer qu'il était possible de considérer ce texte comme étant caduc et de le voter à présent.

Un commissaire a indiqué que ce devrait être le département de M^{me} Perler qui devrait être entendu.

Une commissaire a indiqué ne pas considérer ce projet comme obsolète, dans la mesure où cette place est un désastre. Elle a ajouté qu'il serait nécessaire de reprendre cet aménagement.

Une commissaire pense également que ce serait à M^{me} Perler de répondre à cette question.

Le président a alors proposé d'écrire à M^{me} Perler et observé que les commissaires étaient tous d'accord avec cette dernière proposition.

Séance du 19 octobre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, accompagnée de ses collaborateurs

M^{me} Perler a fait observer que les invites de cette motion dépendaient également des choix du Conseil municipal sur le périmètre de Rive.

M. Alphonse a rappelé que cette motion demandait une étude complète sur ce secteur avec le lancement d'un véritable projet d'aménagement et l'agrandissement des trottoirs devant l'église, dernier aspect qui a été réalisé. Il a indiqué que la place des Eaux-Vives voyait plus de dix mille véhicules par jour et accueillait de nombreuses lignes de bus. Il a souligné qu'un bus à haut niveau de service passerait à terme sur cette place, en 2023.

Il a ensuite rappelé que de nombreuses études avaient été menées sur cette place depuis des années en lien avec les ordonnances fédérales sur le bruit. Il a ajouté que le projet Clé-de-Rive avait différé la réflexion portant sur cette place. Cela étant, selon lui, les leviers sont clairement identifiés et les enjeux déterminés. Ces éléments sont entre les mains du Canton et, selon lui et à ce stade, il ne serait pas pertinent de rentrer en matière. Il a ajouté que cette place était un giratoire, mentionnant qu'un processus d'aménagement entraînerait des propositions partielles. A son sens, la réflexion doit être menée dans un premier temps sur Rive avant d'être poursuivie ici. Il a répété que le trottoir devant le parvis de l'église avait été élargi grâce à la suppression d'une voie de trafic qui avait en outre permis la création d'une bande cyclable.

Une commissaire a rappelé que le conseiller administratif Rémy Pagani avait suspendu les réflexions sur cet espace dans l'attente de la validation du projet Clé-de-Rive. Elle a aussi souligné que le Canton voulait diminuer de 40% le trafic automobile dans la ville.

M^{me} Malignac a toutefois mentionné que cette diminution était envisagée sur le canton de manière globale, et non par axe. Elle a ajouté que, selon les dires du Canton, certaines voies pourraient connaître une augmentation de trafic.

M. Alphonse a signalé qu’il y avait un trafic de transit qu’il était difficile de supprimer sur la rue des Eaux-Vives, puisque c’est le Canton qui gère les feux.

La même commissaire a rappelé que le triangle de Villereuse était également étudié dans ce secteur.

M. Alphonse a acquiescé et ajouté que ce périmètre était très petit, mentionnant qu’il faudrait réfléchir à un élargissement si le Canton était ouvert à participer à cette démarche. Il a signalé que la Ville n’avait pas encore perçu la diminution de trafic de 40%.

Une commissaire a signalé qu’une partie de cette place, entre la rue du Rhône et Versonnex, pourrait peut-être faire l’objet d’un premier geste.

M. Alphonse lui a répondu que c’était la plus grosse surface du confetti.

M. Betty a indiqué que l’idée était d’avoir de préférence une vision globale.

Une commissaire a compris de cet échange que la Ville travaillait sur Rive et sur Montchoisy et fait observer que ce secteur serait donc éventuellement repris par la suite.

M^{me} Malignac a répondu que les potentiels étaient importants dans les périmètres voisins alors qu’il n’y avait guère de brèche dans ce secteur, au vu du nombre de voies de circulation et de lignes de bus.

Séance du 9 novembre 2021

Discussion et prises de position

La présidente a rappelé que cet objet était ancien puisqu’il datait de 2017. Elle a ajouté que des travaux avaient par ailleurs déjà été entrepris devant l’église Saint-Joseph, et que la commission avait procédé à l’audition des auteurs, de M^{me} Perler et de ses services.

Une commissaire a déclaré qu’elle aurait aimé geler cet objet compte tenu de la situation mais ne pas savoir si cette suggestion était pertinente. Elle regretterait quoi qu’il en soit de classer cette motion.

Une commissaire a indiqué que le Parti libéral-radical ne voyait pas l’utilité de cette motion puisque les travaux avaient déjà été entrepris devant l’église. Elle a rappelé que les projets dans ce périmètre étaient en outre nombreux. Elle a ainsi proposé le refus de cette motion.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche a mentionné qu'elle s'abs-tiendrait dans l'attente d'un contexte plus favorable.

La présidente a déclaré avoir compris du département qu'il n'y avait rien à faire et que le peu qui pouvait être réalisé l'avait été. Dès lors, selon elle, il ne serait pas utile de voter cet objet.

Une commissaire du Parti libéral-radical a déclaré que rien n'empêchait de redéposer un objet réactualisé.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre s'est demandé quelle serait la meilleure solution si la commission estimait que cette motion est caduque.

La présidente a répondu qu'il suffisait de la refuser.

La commissaire a alors déclaré que l'Union démocratique du centre refuserait cet objet qui n'est plus d'actualité.

La présidente a indiqué que le Parti démocrate-chrétien refuserait également cette motion.

Vote de la motion M-1268

La motion M-1268 est refusée par 6 non (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 2 PLR) et 8 abstentions (3 Ve, 1 EàG, 4 S).